

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vendredi dix-sept octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Mr DELRUE Joël, Maire de la commune.

Etaient présents : Joël DELRUE, Catherine ALEXANDRE, Nicole REYNAERT, Sylvie FERET, Danièle FOURRIER, Pascal VANDERMOLEN, Audrey BOCHE, Jean Pierre GARDON, Nadia CASTAIN, Cyril TURBANT.

Etaient absents : Lucie DESAVOYE donne pouvoir à Sylvie FERET ; Youssef FARES donne pouvoir à Daniel FOURRIER ; Didier LEMAITRE donne pouvoir à Nicole REYNAERT ; Jacques FAUQUEMBERGUE donne pouvoir à Joël DELRUE.

Absent excusé : Didier LEMAIRE.

Audrey BOCHE est nommée secrétaire de séance.

1) Suivant l'ordre du jour Mr DANQUIGNY de la société MADISOLATION présente son projet d'isolation des bâtiments communaux pour la fourniture et la pose de laine de verre soufflée sur présentation de son devis pour les deux écoles soit :

Ecole maternelle (voirie neuve)	284 m2	1704 €	dont 284€ de TVA.
Ecole primaire (Grande rue)	90 m2	540 €	dont 90€ de TVA.

Les différentes questions suscitées par les membres du Conseil Municipal ayant été répondu par Mr DANQUIGNY, celui-ci a quitté la salle à 19 h 43, ensuite le devis a été voté et accepté à 14 voix pour 0 contre.

Lecture du compte rendu du dernier Conseil Municipal du 19 septembre 2014 par Mr Joël Delrue, Maire, celui-ci n'ayant pas été signé. L'ensemble des membres du Conseil Municipal appose leur signature.

2) Après avoir établi une nouvelle feuille de signature, le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion et le Compte Administratif en même temps dont les montants sont indiqués au compte rendu du 27 juin 2014 .Le Conseil municipal approuve par vote 14 pour 0 contre.

3) Décision Modificatif de l'imputation des comptes pour régulariser les comptes du Budget Municipal suite à la demande de la Trésorerie.

Section Investissement

D001	64418.06 €	R 021	12000.00 €
D020 4812.94 €	R 1068	64418.06 €	
D 21784	1500.00 €	R 1341	25722.00 €
D 2183	1500.00 €		
D 2188	910.00 €		
D 2318	32000.00 €		

SECTION FONCTIONNEMENT

D 023 12000.00 €	R002	130152.05 €
D 60633	- 7000.00 €	
D 60636	500.00 €	
D 611 9000.00 €		
D 615 2600.00 €		
D 61522	- 3000.00 €	
D 61523	3000.00 €	
D 6218	7000.00 €	
D 6232	1300.00 €	
D 6411	5000.00 €	
D 6451	- 5000.00 €	
D6488	2700.00 €	
D 6531	- 2700.00 €	
D 678	- 12000.00 €	
D 678	97352.00 €	

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificatif 14 voix pour 0 contre

En ce qui concerne les subventions il reste environ 69000. € Pour la FNADT, Mme Nadia CASTAIN demande le pointage des factures pour plus de rigueur car on risque de perdre une partie ou la totalité de la subvention.

4) Deux personnes ont sollicité la commune pour un emplacement pour le stationnement d'un taxi. Cette demande est rejetée par le Conseil Municipal 14 voix contre.

5) Suite à la dématérialisation des administrations, pour le projet de modernisation de l'outil informatique le devis PHYSIC est en attente sous les conseils de Mr Cyril TURBANT des recherches sont en cours.

6) Signature d'une convention entre le DDTM pour instruire les permis de construire du 01 novembre 2014 au 30 juin 2015 , après la lecture de celle-ci, le Conseil Municipal vote 14 voix pour 0 contre.

En ce qui concerne l'Appel d'offre Tour des Haies et Tour de ville, la commission doit se réunir pour ouvrir les dossiers mardi ou mercredi en présence d'un membre de la trésorerie et d'un membre d'Amiens Métropole.

7) Une demande a été déposée par un riverain pour l'installation d'un portail supplémentaire rue du Tour des Haies. Le conseil Municipal refuse l'installation d'une entrée supplémentaire car le règlement du lotissement ne prévoit qu'une entrée. De plus cet emplacement est prévu pour un stationnement public et non privatif, le Conseil Municipal vote 14 contre 0 pour.

8) Questions diverses :

Il reste des impayées de cantine depuis 2012, 182.31 € pour l'une et 748.65 € pour l'autre personne, Mr Joël DELRUE Maire demande au Conseil Municipal les suites à donner, les démarches en trésorerie seront poursuivies.

Pour le repas des aînés l'âge pris en compte sera de 62 ans et plus. Payant pour le conjoint, ainsi que pour les membres du Conseils de moins de 62 ans.

En ce qui concerne la vaisselle de la Salle Polyvalente, elle sera gratuite pour les associations, Le Conseil municipal accepte cette décision 14 voix pour 0 contre.

Et 0.50centimes par personnes pour les Allonvillois pour un lot maxi de 100 couverts .La proposition est acceptée par le Conseil Municipal vote 9 voix pour et 5 contre.

Des revendications ont été émises par les parents d'enfants sur les déjections d'animaux sur les trottoirs de la commune.

La question sur l'abri de bus est toujours à réfléchir.

Madame Nadia CASTAIN demande si l'association APEA ne devrait pas contrôler ces manifestations et de s'assurer qu'elle respecte son cadre statuaire et budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.